



ENVIRONNEMENT



Shutterstock

Le recyclage des bouteilles plastique en butte à une pénurie de matière. // P. 20

Le recyclage des bouteilles en plastique face à une pénurie de matière

- L'industrie des eaux minérales vise un ratio de plastiques recyclés dans les bouteilles de 25 % d'ici à 2025.
- Un objectif qui impose une relance de la collecte et du tri des bouteilles usagées.

ENVIRONNEMENT

Joël Cossardeaux

@JoelCossardeaux

Le plastique ne revient pas assez à la case départ. Utilisé pour fabriquer les bouteilles d'eau minérale, de jus de fruits ou de sodas, le polyéthylène téréphtalate, plus connu sous le nom de PET, ne retourne pas suffisamment chez les industriels. Sa version recyclée, le rPET, joue à la marge dans la composition des contenants. « Cela représente de l'ordre de quelques pour cent et pour de petites références », explique Denis Cans, le président de Nestlé Waters France.

Une situation à laquelle veut remédier la filière, regroupée au sein de la Fédération nationale des eaux conditionnées et embouteillées (FNECE). Dans la foulée de la publication de la feuille de route sur l'économie circulaire, début mai, celle-là a annoncé viser un taux d'incorporation de plastique recyclé dans les bouteilles d'au moins 25 % en 2025.

Un taux de collecte qui plafonne

Cette ambition reprend celle du

secteur au niveau européen. Problème, les volumes de rPET actuellement disponibles ne sont pas à la hauteur de l'objectif. « La demande excède l'offre de beaucoup », observe Arnaud Rolland, directeur RSE de Coca-Cola European Partners en France (CCEP France).

Les avis sont unanimes : si l'offre de rPET est insuffisante, c'est parce que le gisement des bouteilles usagées en PET, une matière 100 % recyclable, est mal exploité. En France, leur taux de collecte plafonne à 63 % depuis plusieurs années alors qu'il dépasse les 90 % dans les pays d'Europe du Nord, où la consigne a été mise en place. « Nous devons faire un vrai saut de performance », estime Denis Cans, dont l'organisation vise les 90 % en 2025. Les limites de l'approche française, qui rend le producteur responsable de la collecte et du recyclage, peuvent-elles être repoussées ? C'est l'enjeu du plan auquel travaille la FNECE et qui sera finalisé d'ici à un ou deux mois. Une piste consisterait à développer la tarification incitative qui pousse les consommateurs à trier davantage. Autre possibilité, une

multiplication des automates de collecte actuellement testés sur des parkings avec l'éco-organisme Citeo. Ce système de « consigne à la française » (le consommateur empoche un bon d'achat) gagnerait à être déployé dans les zones urbaines denses, où le taux de collecte est faible. « Si en plus, ces machines peuvent transformer les bouteilles en paillettes, on gagnera une étape », explique Denis Cans qui juge essentielle l'optimisation des coûts. Ne serait-ce que pour rendre le rPET compétitif, alors qu'il est aujourd'hui environ 10 % plus cher que le PET non issu du recyclage. Quels qu'ils soient, les scénarios des industriels auront trois ou quatre ans pour faire leurs preuves et relancer un niveau de collecte qui stagne depuis plusieurs années. A défaut, les pouvoirs publics qui visent le recyclage de 100 % des plastiques d'ici à 2025, pourraient se rabattre sur la formule de la consigne des bouteilles en PET. Un changement de cap qui pourrait être fatal à la REP (Responsabilité élargie des producteurs) sur les emballages, largement financée par les industriels du secteur des boissons. ■



A Roncq, dans le Nord, Auchan et Roxane œuvrent de concert pour la collecte et le recyclage des bouteilles d'eau en PET.
Photo CrowdSpark